SÉJOUR CHARTREUSE
COL DE MARCIEU



CE SÉJOUR ACCUEILLE DES COUPLES

Du 27/12/2026 au 02/01/2027 (8 jours)
Autonomie : A1/A2
Prix : 1 050€ (7 JOURS)
8 vacanciers et 2 accompagnants
1 minibus + 1 voiture

Nous vous invitons à passer la St Sylvestre au Col de Marcieu (massif de Chartreuse), en profitant d'activités de visites, de balades, d'une séance bien-être et pour celles et ceux qui le souhaitent des descentes en luge et une petite sortie en raquettes.
Vous séjournerez dans un hébergement insolite, chaleureux et très confortable : nouveau chalet-yourte doté d'un poêle à bois, une vue magnifique sur le massif de Belledonne, et d'une agréable terrasse.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

REPAS FESTIF ET GRANDE SOIRÉE DANSANTE DE LA ST SYLVESTRE.

- Activités bien-être : bain norvégien, sauna et hammam.
- Sortie cinéma à Pontcharra.
- Visite de St Bernard, St Hilaire du Touvet (décollage parapentes) et St Pancrasse.
- Visite du Musée d'Allevard ou Musée Arcabas.
- Animations proposées par les offices du Tourisme du Plateau des Petites Roches : spectacles et animations musicales..
- Sortie bar
- Descente aux flambeaux en Chartreuse ou sur le massif de Belledonne.
- Sortie luge et sortie raquettes au Col de Marcieu (pas obligatoire).









ACTIVITÉS BIEN-ÊTRE

1 séance bien-être : bain norvégien, hammam, sauna sur le site.

HÉBERGEMENT : (escaliers)

Rez-de-chaussée : Une cuisine ouverte sur le séjour et le salon, 3 chambres composées chacune de 2 lits simples, une salle de bain (douche à l'italienne + WC), 1 WC et une terrasse aménagée,
A l'étage : (escalier en bois avec rampe) :
Mezzanine (semi-fermée) :
Une grande chambre : 4 lits simples + un petit espace salon.













Association Bien-Être Tourisme Loisirs Handicap : 102, place de la mairie 38660 LA TERRASSE.
Tél : 04.76.44.60.22 ou 06.68.99.77.53 / contact@enviebienetre.fr
Immatriculation Tourisme délivré par ATOUT FRANCE : n° IM038100017 / Garantie Financière : UNAT Assureur : MAIF
Agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la préfecture de la région Rhône-Alpes arrêté n°21-33 du 31/03/2021.